

# Contribution thématique d'HES

## Homosexualités et Socialisme

***Nous sommes socialistes. Nous ne confondons pas lutte contre les discriminations et mesures clientélistes. Parce que les Françaises et les Français nous ont fait confiance, nous devons engager une nouvelle étape pour l'égalité des droits.***

« La démocratie n'est autre chose que l'égalité des droits » proclama Jean Jaurès, dans un discours prononcé le 30 juillet 1904. « L'âme de la France, c'est l'égalité » semblait lui répondre François Hollande, notre candidat devenu le président de la République, dans son discours du Bourget, le 22 janvier 2012.

Au début du 20<sup>e</sup> siècle, le leader socialiste a fixé un principe et entamé un chemin. C'est à nous tous, socialistes, à ce moment historique particulier du début du 21<sup>e</sup> siècle et alors que les Françaises et les Français viennent de nous donner la responsabilité de l'avenir de la société, de poursuivre ce chemin vers l'égalité des droits.

L'alternance de 1981 a sorti les relations homosexuelles du code pénal où le régime pétainiste, la 4<sup>e</sup> et la 5<sup>e</sup> République avaient trouvé bon de les ranger et a mis fin au harcèlement policier. Grâce à l'attention portée par le parti socialiste et ses groupes parlementaires au mouvement social, l'alternance de 1997 a permis finalement la reconnaissance des couples homosexuels au même titre que tous les couples dans le cadre du pacte civil de solidarité.

La victoire de la gauche cette année crée les conditions, conformément aux engagements publics répétés de notre candidat à l'élection présidentielle et de nos candidat-e-s aux élections législatives, de franchir un nouveau pas, l'ouverture du mariage et de l'adoption aux couples homosexuels. C'est une nouvelle étape vers l'égalité, cette « âme de la France » qui doit primer quelle que soit la situation économique de notre pays.

### **Engager une nouvelle étape de la lutte contre les discriminations...**

La lutte contre les discriminations prend, par définition et par nécessité, le chemin de mesures particulières puisque la loi est discriminante, puisque la société aussi, dans ses habitudes de vie, discrimine les uns et les autres. Mais ces mesures particulières ne sauraient être confondues avec des mesures catégorielles, sinon par celles et ceux qui croient, ou feignent de croire, que les inégalités fondant les discriminations constitueraient des « repères ». Le refus d'une certaine droite de diminuer le temps de travail dans le courant du 20<sup>e</sup> siècle s'habilla aussi d'un discours sur une prétendue perte

de repère et véhiculant de nombreux fantasmes – insultants – sur la manière dont allait être utilisé ce temps retrouvé. Il en va de même pour le débat et les actions en faveur de l'égalité des droits. Nous, socialistes, ne sommes pas dupes de ce discours et entendons le déconstruire à chaque occasion.

### **...A l'école**

L'homophobie, la biphobie et la transphobie se traduisent par des insultes, mais aussi par du harcèlement, des agressions physiques et sexuelles. Ces discriminations sont la première cause de suicide chez les 15-24 ans. La première réponse – mais pas la seule – à ce constat intolérable passe par l'éducation, par une pédagogie inventive, intégrée aux programmes, pour appréhender les différences comme des richesses et non comme des menaces. Les professionnels de l'éducation doivent bénéficier de la formation adaptée, tout comme les personnels de santé scolaires ainsi que l'ensemble des agents parascolaires, qui doivent jouer pleinement leur rôle dans cette démarche de lutte contre les discriminations et d'accompagnement auprès des élèves discriminés. Les associations qui capitalisent un savoir-faire et une expérience inédits en ce domaine doivent être plus nombreuses à recevoir les agréments et les aides publiques nécessaires à leur action aux côtés des acteurs éducatifs. C'est à l'école, au collège, au lycée, à l'université, en prise avec la société d'aujourd'hui, que nous édifions, dans tous les sens du terme, la société de demain.

### **...Au travail**

Alors que les relations humaines au travail se tendent, à mesure que le système économique accentue sa pression sur les individus dans l'entreprise, les discriminations sont des armes dans l'univers professionnel. Si ces discriminations ne diminuent pas, c'est parce que le recours à la protection de la loi n'est pas évident. Les victimes de discrimination hésitent à porter leur affaire devant les tribunaux, de peur que

leur orientation sexuelle ou leur identité de genre ne s'ébruite et ne rende plus difficile leur réintégration ou reclassement professionnel. Afin de lever cet obstacle, on veillera à la confidentialité, à la demande des victimes de discriminations liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre, dans le cadre d'un procès devant le tribunal administratif ou devant le conseil de prud'hommes. On veillera également à ce que l'orientation sexuelle ne soit pas source de discrimination dans les métiers impliquant un hébergement commun (militaires, gendarmes, etc.)

L'attention à ce type de discriminations, qui met en jeu une part intime du salarié-e, doit faire l'objet de formations spécifiques pour les représentants du personnel, les responsables des ressources humaines, et le personnel encadrant. L'adoption d'une charte des bonnes pratiques, l'inclusion de ce sujet dans le chapitre sur la responsabilité sociale des entreprises du rapport annuel et le rappel dans le règlement intérieur de la détermination de l'employeur à lutter contre toutes les discriminations ne seront pas des mots vides de sens et d'effets. D'autant plus s'ils sont accompagnés de dispositifs d'alerte internes, préservant l'anonymat des victimes et agissant en toute indépendance. Enfin, les partenaires sociaux doivent agir et intégrer la question des discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre dans leur accord national interprofessionnel sur la diversité qui n'est d'ailleurs toujours pas intégré dans le code du travail.

### **...Dans le sport**

La lutte contre l'homophobie dans le sport doit être intégrée dans les programmes pédagogiques des établissements scolaires et universitaires. Mais elle passe également par les associations sportives, les clubs sportifs professionnels et les fédérations. L'Etat et les collectivités doivent développer des programmes de sensibilisation à l'attention de toutes les associations sportives, quelles que soient les disciplines. Toute aide publique

apportée à une association sportive, professionnelle ou non, doit être l'occasion d'actions de lutte contre l'homophobie.

### **...A la retraite**

Les personnes LGBT vieillissantes sont victimes d'une double discrimination : l'orientation sexuelle et l'image négative de la vieillesse. La génération qui aujourd'hui est confrontée au vieillissement est celle qui doit affronter l'aggravation de la solitude qui fait suite aux années les plus meurtrières de l'épidémie de sida. De plus, les inégalités de revenus entre les hommes et les femmes, que l'on retrouve à l'âge de la retraite, pèsent sur les lesbiennes vieillissantes. Elles accèdent donc plus difficilement aux services à la personne qui, dans certaines situations revêtent un caractère vital. Les débats - en attendant les décisions - qui animent la société sur le grand âge et la dépendance concernent également les personnes LGBT. Dans l'immédiat, il faut développer, avec les associations, des plans intensifs d'information et de formation des personnels administratifs, d'accompagnement, d'encadrement et de santé tant pour la prise en charge à domicile que dans les institutions et, dans celles-ci, engager la sensibilisation des résidents. Les institutions constituent des « microcosmes » au sein desquels toute négligence de lutte contre les discriminations peut produire des effets dévastateurs et inacceptables dans une société fraternelle. Enfin, compte tenu de l'évolution des traitements antirétroviraux, les établissements devront être préparés à la prise en charge des résidents séropositifs.

### **...Face au VIH Sida et autres IST**

#### **La prévention.**

L'épidémie continue à progresser parmi les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes. Les messages de prévention doivent être diffusés partout où sont ces hommes, c'est-à-dire dans toute la société en métropole comme dans les outre mer.

Considérer que le "travail est fait" en bornant les campagnes de prévention au milieu commercial et associatif gay n'est pas responsable. Ces messages doivent concerner l'ensemble des "Infections sexuellement transmissibles" (IST), ces dernières aggravant le risque de transmission du VIH, et l'ensemble des personnes qu'elles soient séropositives ou séronégatives et quelles que soient leurs pratiques. Le rôle du dépistage du VIH et des IST est maintenant reconnu dans le dispositif de prévention chez les LGBT. Le soutien à l'offre de dépistage associatif est un moyen indispensable pour atteindre les objectifs de généralisation et d'augmentation de la fréquence du dépistage. Par ailleurs, les femmes sont également concernées par les IST. Des actions de sensibilisation sont nécessaires, tant dans le monde médical et éducatif que dans l'espace public.

#### **L'accès aux traitements.**

L'accès réel et concret à des traitements et des soins de qualité est à la fois une exigence éthique et une nécessité pour le bien-être des personnes séropositives et pour l'éradication de l'épidémie dans l'intérêt de la population toute entière. En l'absence d'IST, les traitements permettent de réduire considérablement voire quasiment de supprimer le risque de transmission du porteur du virus. La modification du système de tarification et de financement des hôpitaux sur laquelle s'est engagé François Hollande peut être prometteuse. Mais il ne faut pas oublier l'augmentation de la part du coût du traitement qui reste à charge des patients, augmentation qui a caractérisé le quinquennat précédent au point de devenir, dans certaines situations, un obstacle à l'accès aux soins. Le rétablissement des comptes sociaux devra permettre la suppression des franchises médicales.

Une autre marque du quinquennat 2007-2012, c'est le durcissement des règles sur l'accueil des étrangers malades. Nous devons garantir le droit au séjour des étrangers dans

le cas où ils n'ont pas accès aux traitements dans leur pays d'origine. Comme le sida est une pandémie mondiale, la France doit prendre toute sa place dans la contribution au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme afin de tendre vers l'accès universel aux traitements, tel que les membres du G8 s'y étaient engagés pour... 2010 ! Il faut également veiller à ce que les accords de libre échange ne mettent pas en péril la production d'anti-rétroviraux générique dans les pays du Sud.

### **La lutte contre la sérophobie.**

Être homosexuel et séropositif aujourd'hui reste une situation difficile à vivre, y compris au sein même de la population LGBT. Les discriminations dans l'accès, à l'emploi, au logement, au crédit doivent être combattues. Ainsi la convention AERAS doit être améliorée pour garantir un véritable accès au crédit. La tentation de pénaliser la transmission sexuelle du VIH lors d'un rapport consenti doit être dénoncée comme un égarement et non considérée comme un ultime outil de prévention. La prévention, dans le cadre d'une relation sexuelle concerne l'ensemble des personnes participantes et non la seule personne séropositive. Contraindre les personnes séropositives à dire leur statut dans une société qui n'est pas prête à l'entendre ne peut qu'aggraver leur angoisse et les inciter à se taire. Il faut donc, en complément du refus de la voie judiciaire, agir pour la « dicibilité » de la séropositivité dans toutes les composantes de la société.

### **...Dans le parcours de genre**

Il revient à chaque personne de déterminer son identité de genre. A la lumière du chemin parcouru par des pays voisins et certains bien plus lointains, des propositions du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe et de la réalité des familles transparentes, il est temps de faire avancer l'égalité des droits pour les trans et d'améliorer leur vie quotidienne. Notre droit

doit être actualisé pour que les motifs de discriminations prohibées s'étendent indifféremment à l'identité de genre et à l'orientation sexuelle. Cela implique la modification des codes pénal, du travail, de la Sécurité sociale, du statut des fonctionnaires, des lois sur le logement et de la loi sur la presse. Les précédentes initiatives gouvernementales n'ont pas simplifié le parcours des personnes trans, comme l'ont montré les décisions de justice les plus récentes. Nous proposerons une réforme des conditions de changement de genre qui dissociera complètement la démarche portant sur l'état civil et le parcours de soin.

Nous devons proposer aux professionnels de la médecine, de l'aide sociale et du planning familial de bâtir ensemble un parcours de soin, sur un modèle comparable à celui qui garantit aujourd'hui aux femmes l'accès à la contraception et à l'IVG.

### **...Dans tout le territoire**

Sauf à être dupe d'un fameux cliché, il est urgent de prendre conscience que les personnes LGBT, à l'image de l'ensemble de la population, ne vivent pas que dans les centres-villes et dans les métropoles. C'est dans tous les territoires de la République qu'il faut porter la lutte contre les discriminations, dans les zones péri-urbaines, dans les zones rurales, dans les quartiers en difficulté, dans les départements français d'Amérique, dans les départements et territoires d'outre mer en général. Cette lutte contre les discriminations doit se fonder sur la laïcité qui est une des belles caractéristiques de notre République. De nombreux domaines de la vie sociale sont concernés : l'accueil dans les administrations ou en milieu scolaire, l'accès au logement, à l'emploi et les conditions de travail... Cette lutte doit voir se rejoindre l'action des pouvoirs publics et celle des associations. Les socialistes, les militants, les élus, les responsables doivent les soutenir. Nos paroles et nos actes sont attendus.

## **...Dans notre code civil et dans le cadre du projet parental**

### **L'engagement 31.**

C'est le cœur de l'engagement 31 de François Hollande pour lequel tant de socialistes, LGBT ou non, ont fait une campagne active et créative au printemps dernier. La mise en œuvre de cet engagement est en réalité la base de la nouvelle étape de lutte contre les discriminations que nous voulons engager. Car c'est en rendant notre droit plus juste que nous rendrons la société plus fraternelle et les rapports plus humains. C'est pourquoi la loi qui ouvrira le mariage, le partage de l'autorité parentale, l'adoption et l'assistance médicale à la procréation à tous les couples doit voir le jour et être votée par les deux chambres du parlement dans la première année du quinquennat. C'est l'engagement pris et il sera tenu.

### **L'amélioration des effets du pacs.**

Les couples choisiront librement le type de protection juridique qu'ils souhaitent se donner : concubinage, pacs, mariage. Ainsi, le pacs, adopté il y a dix ans est aujourd'hui largement utilisé, indifféremment par les couples hétérosexuels et homosexuels. Il est encore nécessaire d'agir pour garantir les droits sociaux qui lui sont attachés : enregistrement en mairie, congés pour événements familiaux, pension de réversion, protection sociale complémentaire et prévoyance, en garantissant si nécessaire la confidentialité au salarié, notamment. Il sera également nécessaire de régler la situation administrative des couples binationaux pacsés durant l'année probatoire imposée par les textes en vigueur avant l'attribution du droit au séjour pour les couples résidant en France, ou tout au long de la vie pour ceux qui résident à l'étranger. Notre droit ne saurait définir des situations de non-droit.

## **Les projets de parentalité.**

Tous les projets de parentalité doivent avoir leur chance : ceux émanant d'un couple hétérosexuel comme ceux émanant d'un couple homosexuel, ceux émanant de personnes seules et ceux impliquant des personnes trans. Tous les projets de parentalité doivent avoir leur chance, ceux qui ont recours à l'adoption en France et à l'international, bien sur, mais aussi ceux qui impliquent de partager à plusieurs l'autorité parentale (la pluriparentalité), ceux qui reposent sur l'aide médicale à la procréation, qu'il s'agisse de l'insémination par donneur anonyme (IDA), la fécondation in vitro (FIV) ou de l'insémination artificielle avec assistance médicale. Le débat sur les modalités d'encadrement strict de la gestation pour autrui (GPA) doit se poursuivre, sans dogmatisme ni naïveté. De même, et parce qu'en effet, il y va de l'intérêt de l'enfant, il faut sécuriser la situation juridique des enfants nés de GPA pratiquées légalement à l'étranger, et donc reconnaître des liens de filiation établis légalement hors de France.

## **La diversité des modes de vie, beau fruit de la démocratie.**

Les différents projets de parentalité, comme les différents projets de vie à deux, ne relèvent pas de femmes et d'hommes soudain devenus capricieux, enivrés par les progrès scientifiques ou le supposé relâchement des mœurs. Cette diversité de mode de vie et de mode d'être parent est le beau fruit de notre société démocratique arpentant les chemins de la liberté, de l'émancipation et de la maîtrise de sa propre vie. L'esprit de responsabilité est au cœur de ces nouveaux chemins qui permettent aux femmes et aux hommes de répondre à ce besoin qui nourrit le sens de la vie de chacun : le besoin de transmettre. La République, singulièrement quand elle est placée sous notre responsabilité, ne doit pas manquer ce rendez-vous crucial avec ses idéaux mêmes.

## **Pour une société française dont l'âme serait, réellement, l'égalité !**

Agir contre ces discriminations, ce n'est pas, répétons-le, agir en faveur d'une partie seulement de la société. C'est agir pour tous, car tous, toutes celles et tous ceux qui souffrent de discrimination, trouveront une meilleure place dans une société dont l'âme est réellement l'égalité, dans une société plus fraternelle de femmes et d'hommes libres. Cette place, elles et ils doivent aussi la trouver si elles et ils sont né-e-s dans un pays qui pénalise l'homosexualité. Le droit à l'asile doit s'appliquer.

Forte des mutations qu'elle saura opérer, la France pourra porter loin, en Europe et dans le monde, la voix de l'égalité et prendre part au combat pour la dépénalisation universelle de l'homosexualité. Elle marquera son refus, notre refus, sans condition, de toute

discrimination entre les femmes et les hommes. C'est encore Jaurès qui disait « il n'y a qu'une seule race, l'humanité ! ».

Face à une crise financière sans précédent, l'enjeu d'une société fraternelle est colossal et vital à la fois. Car nous savons, aujourd'hui mieux qu'hier, que c'est ensemble et dans la justice que nous renouvellerons la promesse républicaine, ce "rêve français" qui permet à notre société de s'organiser collectivement en respectant le mieux possible chacun-ne des citoyen-ne-s libres qui la compose. Le moment est venu de passer des mots aux actes et d'accompagner la société dans le chemin qu'elle s'est choisi : celui que nous lui proposons.

C'est l'engagement des socialistes aujourd'hui. C'est aussi le sens du travail inlassablement mené par des générations de militant-e-s d'HES depuis bientôt 30 ans.

Signez la contribution sur **hes-france.org** !